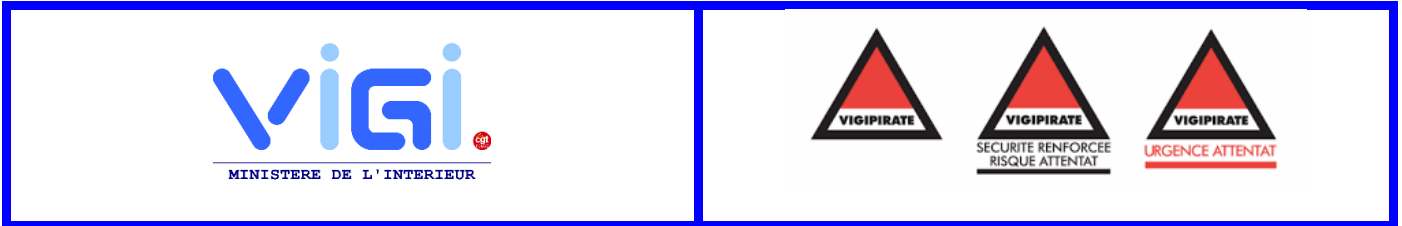




Tentative de censure de notre logo par le Ministère de l'Intérieur VIGI. 1 – Ministère de l'Intérieur 0

Finalement, grâce à notre avocat, le Ministère de l'Intérieur ne pourra pas censurer notre logo au motif que pour lui il est « *de nature à tromper le public, notamment sur la nature, la qualité ou la provenance géographique du produit ou du service* », VIGI. étant le diminutif du terme VIGILANCE. Notre Ministre de l'Intérieur avait peur que le public puisse confondre ces logos :



Du coup on est rassuré, le Ministère de l'Intérieur n'a pas le pouvoir, pour le moment, de se réserver des mots en les excluant du langage courant.

De même, le Ministère de l'Intérieur estimait que notre logo est « *contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs* », car pour lui, il y a un risque de confusion entre le logo de notre syndicat et les logos du Ministère de l'Intérieur ou de la Police Nationale. Comme les logos sont proches, nous vous proposons d'essayer de battre le Ministre de l'Intérieur au jeu des 7 différences :



Précisons que nous avons choisi notre logo en y associant le nom de notre employeur, comme le font de nombreux syndicats, y compris au sein de notre institution. Curieusement le Ministère de l'Intérieur n'a jamais été dérangé par Alliance POLICE NATIONALE ou par la Fédération des Syndicats du MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, qui ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

VIGI. ne peut que déplorer que ce gouvernement préfère s'entourer de « courtisans » et veuille faire taire, ici par la censure, les organisations voulant remonter les expériences vécues sur le terrain pour améliorer à la fois la sécurité de la population et les conditions de travail des personnels de la Police Nationale.

« On ne saurait stigmatiser par trop d'expressions le vice de ces hommes souples et trompeurs toujours prêts à parler comme vous le voulez, non comme la vérité l'exige ».

Cicéron